

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre à vingt heures trente, à la salle polyvalente de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Val en Vignes.

Présents : MM. et Mmes Isabelle AZARIAS, Jean-luc BARDET, Eliane CHATAIGNIER, Yvette CLOCHARD, Michel DUCLOU, Luc-Jean DUGAS, Claude FERJOU, Fernand FROUIN, Patrick GIREAUD, Jean GIRET, Roger GOURDON, Christelle GRANDJEAN, Dominique GRIVault, Frédéric GRIVault, Christophe GUILLOT, Audrey HERVE, Dominique JOLLY, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Guyleine PAIRAULT, Charles POIRIER, Laurent TOCREAU, Yannick VERGNAULT.

Absents avec procuration : MM. et Mme Jacky BRETIGNY, Emmanuelle HEMARD, Cécile MERCERON,

Absents excusés : M. et Mme Françoise CORNU, Nadine DECESVRE, Pascal GABILY,

Absents : MM. et Mmes Elodie BASBAYON, Nelly BERTHELOTEAU, Pascale BOURRY, Xavier BRICAULT, Azeline FALOURD, Vanessa GIRET, Anthony GOURDON, Dorothee GUENEAU MELIS, Aurélie MOUTIN, Sébastien POUPIN, Jean-Yves RETAILLEAU, Stéphanie ROUSSIERE,

Secrétaire : Christophe GUILLOT

Secrétaire auxiliaire : Nicole Renaudeau (ne participe pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Membres en exercice	: 40
Membres présents	: 22
Votants	: 25

Objet de la délibération :

2019.12.18

1) CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS « DIALOGUE & PRÉSENTATION PROJETS »

Elus au conseil municipal d'enfants :

CM2 élus le 20 novembre 2018 pour 2 ans :

BERTHELOT Mahé - DREVIN Jeanne - FALOURD Lola - GRELIER Jules - JASMIN Youri - PORTET Enzo

CM1 élus les 18 & 19 novembre 2019 pour 2 ans :

BOUTIN Doris – CHEVALIER Emma – LAVAUD Nathan –MENORET Tracy

Les Maires délégués élus : Nathan Lavaud à Cersay et Doris BOUTIN à Bouillé St-Paul Massais.

Les élèves de Cersay et de Bouillé St-Paul & Massais se sont réunis à 19 heures pour préparer cette réunion et mettre en commun leurs idées. (voir diaporama)

Proposition des enfants

Etaient présents : BERTHELOT Mahé - BOUTIN Doris – CHEVALIER Emma – DREVIN Jeanne - FALOURD Lola - GRELIER Jules - JASMIN Youri - LAVAUD Nathan –PORTET Enzo

Etait absent : MENORET Tracy –

Monsieur Jean Giret, maire, accueille les élus du conseil municipal des enfants et leur demande de se présenter.

Ensuite, il leur propose d'exposer leurs idées de projets qu'ils ont mis en commun, afin que le conseil municipal en prenne connaissance :

Les enfants élus prennent la parole chacun leur tour, ils expliquent la manière dont ils ont procédé : tout d'abord, en classe tous les CM1 et CM2 ont donné leurs idées, et après les avoir inscrites au tableau, ils ont voté, et ensuite ils ont rassemblé les résultats des deux écoles.

Les choix sont détaillés comme suit :

- ✓ 25 voix pour avoir des assises différentes dans les classes car certains ne sont pas à l'aise dans une chaise, et préféreraient avoir d'autres assises comme des ballons ou des tables vélos,
- ✓ Créer un jardin communal avec un poulailler (3 voix), ce projet pourrait être mis en commun avec les adultes du tiers-lieu qui ont également eu cette idée,
- ✓ Des cours de cuisine après l'école (17 voix), les adultes du tiers lieu pourraient peut-être donner des cours,
- ✓ Des marquages au sol dans les cours d'école (5 voix), il n'y en a pas à l'école de Bouillé Saint-Paul, ce serait utile pour le sport,
- ✓ Un abri à vélos à Cersay, il y en a déjà un à Bouillé Saint-Paul,
- ✓ Des ateliers et concours de Sciences après l'école (10 voix), mais ce n'est pas facile à mettre en place, il faut encore y réfléchir,
- ✓ D'autres idées, telles un skate parc, un City stade, un self à la cantine, un parc pour les plus grands, des sorties dans des grands parcs d'attraction, ont été écartées car elles sont trop coûteuses ou trop longues pour être réalisées.

Madame Marie-Laurence Lumineau-Volerit ajoute que dans la liste, il y avait l'installation d'un bac à compost à Cersay, et que nous allons faire des recherches pour retrouver celui qui n'a jamais été installé (il y en a déjà un à Bouillé Saint-Paul). Il sera toujours possible d'en demander un à la communauté de communes.

Pour le marquage au sol à Bouillé Saint-Paul, et l'abri vélo à Cersay, c'est une question directe car chaque demande ne concerne qu'une école.

A la demande de Monsieur le Maire pour avoir des précisions sur les assises, les enfants répondent qu'ils ont déjà 2 ballons dans la classe, et pour les élèves très énergiques en classe, les tables vélos pourraient les détendre.

Monsieur le Maire explique que sur cette 1ère proposition, il sera nécessaire d'avoir un budget, il faudra donc évaluer le besoin (quantité, prix, modèle), pour les autres projets très intéressants, tels les cours de cuisine et la création d'un jardin, il faudra organiser le fonctionnement.

Il propose aux enfants de continuer à développer les 3 principales idées énoncées et de remettre ultérieurement, un projet plus abouti à savoir le budget, l'organisation et le calendrier.

Il ajoute que le conseil municipal a pris connaissance de leurs commentaires qui seront notés au compte rendu et félicite les enfants pour le travail accompli.

2019.12.18

2) INVENTAIRE CHEMINS VAL EN VIGNES « INTERVENTION DE M. AUDURIER DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DES DEUX-SÈVRES »

Monsieur Jean Giret remercie M. AUDURIER de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres, d'être venu présenter l'inventaire des chemins des 3 autres communes déléguées, Cersay, Massais et Saint-Pierre à Champ, comme cela a été fait le 14 novembre 2018 pour la commune déléguée de Bouillé Saint-Paul.

Avant de lui donner la parole, il précise que ce travail nous est remis en format numérique, et aussi en document papier pour représenter l'inventaire de chaque commune ainsi qu'un document regroupant l'inventaire de l'ensemble de la commune de Val en Vignes. Ces cartes pourront être éditées en grand format et seront un support très utile pour approfondir les projets en cours.

Il ajoute que la Fédération a mené ou va mener d'autres actions sur la commune, à savoir :

Animations pédagogiques dans les écoles, et les 6,9 et 10 décembre, plantations avec les enfants chez 3 agriculteurs de la commune, avec la participation très active des chasseurs.

M. AUDURIER, avant de commencer sa présentation revient sur cet inventaire participatif, dont l'objectif était de faire participer le maximum de personnes (chasseurs, habitants, randonneurs, élus...). Ont participé, 2 à 3 bénévoles sur environ 20 secteurs, ça représente plus de 40 personnes qui ont travaillé sur ce projet. Chaque groupe avait une carte générale du secteur, une carte de

chaque chemin, accompagnée d'une fiche afin de compléter un bon nombre d'éléments (le type de haies, la présence de fossés, de murets, de talus, arbres.... Toutefois, ce sont des relevés, réalisés par des bénévoles, ce document n'est pas un relevé de terrain précis, c'est un document de travail, qui devra être approfondi pour qu'il devienne un acte légal. C'est une cartographie, réalisée à l'instant T, en sachant que chaque élément peut évoluer.

Le premier classement a été réalisé par typologie : chemins communaux, ruraux et privés. La commune de Val en Vignes, possède environ 227 kms de voirie, dont 87 en voies communales et 140 en chemins ruraux. Environ 18 kms de chemins ont disparu, soit ils sont envahis par la végétation, soit ils ont été appropriés par les riverains, c'est une problématique à laquelle il sera nécessaire de trouver une solution.

Le deuxième point de travail est sur la nature des bandes de roulement (18.7 kms : goudron, 34 kms : herbe, 50 kms - pierre, 15 kms -terre).

Le troisième point concerne le relevé des différents éléments paysagers : bandes enherbées, fossés, talus, ceux qui n'ont pas de haie, ceux qui sont en lisière de bois, haies taillées en façade, haies arbustives, haies multi strates, haies urbaines,....

Il a également été relevé que sur un maillage de 120 kms de haies, il a été retrouvé des éléments intéressants pour la biodiversité.

Pour conclure, M. Audurier interpelle les élus sur la disparition des chemins, Il propose de rétablir ces chemins disparus principalement ceux qui sont inscrits en chemin de randonnées et ceux qui peuvent permettre une continuité de ces circuits. Il faut, dans un premier temps les inscrire au PDIPR, ça permet de répertorier les chemins utiles à la pratique de randonnées, ça donne une attribution officielle de l'usage d'un chemin et ça limite l'aliénation d'un chemin. Il informe qu'en 2020, il y a une refonte générale des classements par le conseil départemental (ça n'a pas été fait depuis 1999). Pour ces chemins inscrits au PDIPR, il sera possible d'avoir des aides financières pour réaliser un aménagement.

A la fin de la présentation, M. Audurier propose de restituer les résultats de ce travail aux bénévoles au printemps prochain.

Il ajoute que :

- Concernant l'action avec les exploitants agricoles, qui ont été sollicités pour mettre en place des aménagements faunistiques, ça a commencé avec 4 agriculteurs, et il y a maintenant une dizaine d'exploitants agricoles intéressés.
- Le programme de plantation et d'aménagement avec la profession agricole va être poursuivi,
- Le 30 août 2020, il accompagnera l'ACCA de Bouillé Saint-Paul pour sa randonnée dont la thématique est les chemins et la biodiversité.

2019.12.18

3) APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 13/11/2019

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 novembre, transmis le 17 décembre 2019 sont adoptés à l'unanimité.

2019.12.18

4) AD'AP ERP 2^{ème} TRANCHE : SALLES DES FÊTES DE VAL EN VIGNES « MODIFICATION N°4 DU MARCHÉ TRAVAUX LOT 7 »

Vu la décision du conseil municipal du 11 octobre 2017, choisissant le bureau d'études Yohann Berge pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvres au prix de 23 130 € H.T.,

Vu la décision du conseil municipal du 17 octobre 2018, décidant de transférer le marché de maîtrise d'œuvre à la SARL Agence m² à compter du 1^{er} juillet 2018,

Vu la décision du conseil municipal du 19 décembre 2018, autorisant Monsieur le maire à signer les marchés, pour les travaux AD'AP ERP 1^{ère} tranche : salle des fêtes de Massais et sa salle annexe

Vu la consultation publiée le 06/02/2019, pour une remise des offres le 26/02/2019,

Vu l'ouverture des plis le 10/12/2018, en présence de M. Pierre-François Pagniez de la SARL Agence M², des maires et référents de la commission bâtiments communaux.

Vu la nouvelle consultation pour le lot 4, pour lequel aucune entreprise n'a répondu,

Vu la décision du conseil municipal du 13/03/2019, attribuant les marchés aux entreprises,

Vu la décision du conseil municipal du 09/05/2019, acceptant les modification n°1 des lots 2 & 7,

Vu la décision du conseil municipal du 09/05/2019, acceptant les modifications n°1 des lots 3 & 5,
 Vu la décision du conseil municipal du 16/10/2019, acceptant les modifications n°1 des lots 4, 6 & 9 ; n°1 & 2 du lot 8 ; n°2 & 3 du lot 2 ; n°2 des lots 3,5 & 7 ,
 Vu la décision du conseil municipal du 13/11/2019, acceptant les modifications n°2 du lot 4, n°3 du lot 5, n°2 du lot 6 et n°3 du lot 7,

Considérant les modifications pour :

le lot N°7 – SANITAIRES (MEUNIER GC) prenant en compte :

Salle des Générations

Travaux en plus-value : Montant HT 304.65 € pour 1 pack WC à réservoir mural bas

Travaux en moins-value : Montant HT - 706.57 € pour fourniture & pose siphon de sol sanitaire et ensemble WC suspendu

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

- **accepte les modifications la modification n°4 du lot 7 du marchés salles des fêtes de Val en Vignes AD'AP ERP 2^{ème} TRANCHE** détaillée comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	Euro HT	Euro TTC
Lot : 7 modification SANITAIRES	MEUNIER GC 79100 STE-VERGE	-401.92	-482.30
Modification n° 3		495.68	594.82
Modification n° 2		/	/
Modification n° 1		891.73	1 070.08
Marché initial lot 7		25 356.23	30 427.48
TOTAL Euros lot 7		26 341.72	31 610.06

- **et autorise Monsieur le Maire à signer la modification du marché** énoncée ci-dessus.

Ainsi, le marché total des travaux des salles des fêtes de Val en Vignes s'élève à :
 154 791.93 €HT soit **185 750.32 €TTC**

2019.12.18

5) PÉRISCOLAIRE ET MAIRIE CERSAY - IMPLANTATION D'UNE CHAUDIÈRE AUTOMATIQUE A GRANULÉS BOIS « RÉALISATION DU PROJET »

Vu la décision du 17 octobre 2018, sollicitant le CRER pour réaliser une étude de réseau de chaleur à partir d'une chaudière bois granulés, pour remplacer les installations gaz propane de la périscolaire, et la mairie.

Vu l'étude préalable présentée,

Vu la décision du 12 juin 2019, sollicitant Yac Ingénierie pour établir un avant-projet et le CRER pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour déposer un dossier de demande de subvention,

Vu les décisions des 17 juillet et 16 octobre 2019 émettant un accord pour demander des financements et approuvant le plan de financement,

Monsieur le Maire retrace l'évolution du dossier :

Estimation initiale de l'opération : 124 782.00 € TTC

Subventions Région accordée par décision du 18/11/2019 : 41 617.00 €

Subventions Département accordée par décision du 18/11/2019 : 20 000.00 €

Cette opération sera entièrement budgétée après validation de la décision modificative n°2.

Après avoir présenté l'étude réalisée par le CRER dont le détail a été envoyé par mail le 14/12/2019 avec la convocation, et après débat, il est proposé à l'assemblée d'émettre un avis concernant la réalisation du projet.

Le conseil municipal, après avoir voté (23 oui ; 2 abstentions), a émis un avis favorable pour réaliser cette opération, et autorise le Maire à signer avec le Département et la Région les conventions d'attribution des subventions.

2019.12.18

6) DÉCISION MODIFICATIVE N°2 VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES & VIREMENTS DE CRÉDITS – BUDGET PRINCIPAL

Vu le budget primitif 2019, adopté le 10 avril 2019,

Vu la décision modificative n°1, adoptée le 16 octobre 2019,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la **décision modificative n°2** et détaillés dans le tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - BUDGET PRINCIPAL VAL EN VIGNES					
Section	Chap.	Compte	Intitulé	Depenses	Recettes
<i>Fonct.</i>	O11	60611	Eau et assainissement	2 500,00 €	
<i>Fonct.</i>	O12	60633	Fournitures de voirie	1 000,00 €	
<i>Fonct.</i>	O11	615231	Voirie	12 000,00 €	
<i>Fonct.</i>	O11	6247	Transports collectifs	1 000,00 €	
<i>Fonct.</i>	O12	6218	Personnel extérieur au service - Autres	-18 000,00 €	
<i>Fonct.</i>	O12	64168	Emploi d'insertion - Autres	18 000,00 €	
<i>Fonct.</i>	73	73224	Fonds Départemental DMTO		11 500,00 €
<i>Fonct.</i>	O13	6419	Remboursement/rémunération personnel		5 000,00 €
Total Fonctionnement				16 500,00 €	16 500,00 €
Invest.	16	165	Dépôts et cautionnement reçus	1 600,00 €	700,00 €
Invest	20	2051	Concessions et droits similaires	2 000,00 €	
Invest	20	20422	Subv.Equi. Personne droit privé - rue Anjou	700,00 €	
Invest	20	2041582	Subv.Equip.Autres regroup. - rue Anjou	16 600,00 €	
Invest	21	21534-605	Effacement réseaux rue de l'Anjou	-17 300,00 €	
Invest	21	21312-041	Bâtiments scolaires - BSP	780,00 €	
Invest	21	21318-041	Autres bâtiments publics - Grange BSP	3 000,00 €	
Invest	21	2115-513	Terrains bâtis – Acquis.cabanes de vignes	500,00 €	
Invest	21	2151-502	Voirie divers	-12 000,00 €	
Invest	21	2158-603	Autres inst.Maté&out. Techn.- Déf.Incendie	5 000,00 €	
Invest	21	2184-501	Mobilier	-3 000,00 €	
Invest	21	2188-501	Autres Immobilisations corporelles	5 000,00 €	
Invest	21	2184-612	Mobilier - Bibliothèques écoles	3 000,00 €	
Invest	21	2188-612	Autres immob.corpor. - Bibliothèque école	3 000,00 €	
Invest	23	2313-606	Accueil périsc.centre de loisirs - Travaux	41 000,00 €	
Invest	23	2313-607	Ecoles massais & Cersay - Travaux	59 000,00 €	
Invest	23	2313-609	Chaudière Périscolaire & Mairie	32 000,00 €	
Invest	23	2315-611	Inst. Mat.&outil.tech.– Amén.sécurit.bourgs	11 000,00 €	
Invest	13	1322	Région - Subvention		71 500,00 €
Invest	13	1323	Départements - Subvention		49 000,00 €
Invest	13	13251	GPF de rattachement		66 000,00 €
Invest	16	1641	Emprunts en euros		-39 100,00 €
Invest	20	2031-041	Frais d'Etudes		3 780,00 €
Total Investissement				151 880,00 €	151 880,00 €
				168 380,00 €	168 380,00 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 16 500 €, en section d'investissement à 151 880 €, soit au total 168 380 €

2019.12.18

7) DÉCISION MODIFICATIVE N°1 VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES & VIREMENTS DE CRÉDITS – BUDGET LIC

Vu le budget primitif 2019, adopté le 10 avril 2019,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le **conseil municipal**, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la **décision modificative n°1** et détaillés dans le tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES					
Section	Chap.	Compte	Intitulé	Depenses	Recettes
Invest	21	2132-041	Immeuble de rapport - BSP	1 340,00 €	
Invest	20	2031-041	Frais d'Etudes		1 340,00 €
Total Investissement				1 340,00 €	1 340,00 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépenses et en recettes, en section d'investissement à 1 340.00 €.

2019.12.18

8) LOCATION SALLES « REVISION DES TARIFS »

Le **conseil municipal**, valide la proposition présentée par la commission des bâtiments et **fixe les montants et les conditions de locations des salles de la commune de Val en Vignes** indiqué sur l'annexe joint, à compter du **1^{er} janvier 2020**.

2019.12.18

9) CONCESSIONS CIMETIÈRES « DÉTERMINATION DES TARIFS »

Le **conseil municipal**, valide la proposition présentée par la commission des bâtiments et **fixe** le tarif suivant, pour la commune de Val en Vignes à compter du **1^{er} janvier 2020** :

CONCESSION CIMETIERES TARIFS AU 01/01/2020	Proposition
Concession 2 m2, ou emplacement caverne 30 ans	80.00
Concession 2 m2, ou emplacement caverne 50 ans	130.00
Columbarium 15 ans PM	160.00
Columbarium 30 ans PM	265.00
Columbarium 15 ans GM	220.00
Columbarium 30 ans GM	320.00
Cavernes 15 ans	110.00
Cavernes 30 ans	190.00

2019.12.18

10) CIMETIÈRES « ADOPTION RÈGLEMENT »

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes mesures nécessitées par la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière, Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, valide le projet de règlement proposé et envoyé par mail le 14/12/2019 avec la convocation et sollicite Monsieur le Maire pour prendre un arrêté municipal, afin de réglementer la gestion des cimetières de Val en Vignes.

2019.12.18

11) RECENSEMENT DE LA POPULATION « NOMINATION & RÉMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS »

Vu la séance du 17 juillet 2019

- annonçant que l'INSEE a programmé le recensement des habitants de Val en Vignes en 2020 et que l'enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020, et
- autorisant le maire à désigner un coordonnateur communal et deux suppléants

Vu l'arrêté municipal nommant :

- Nathalie Brandy coordonnateur communal et
- Luc-Jean Dugas et Catherine Emauré coordonnateurs suppléants

Vu la nécessité de recruter des agents recenseurs,

Le conseil municipal

- **Décide de recruter 5 agents recenseurs en tant que vacataires, dans les conditions ci-après :**
 - Tâche à exécuter : effectuer les opérations de recensement de la population 2020,
 - Période d'exécution : du 07/01/2020 (1^{ère} ½ journée de formation) au 15 février 2020,
 - Proposition du montant de la vacation : 5 € / logement,
 - Forfait pour les deux ½ journées de formation : 70.00 €,
 - Forfait déplacement durant la mission : 90.00 €,
 - Remboursement frais de déplacement pour les formations sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel, sur présentation d'un état frais
- **Inscrit les crédits nécessaires au budget**

2019.12.18

12) CENTRE DE GESTION DES DEUX-SÈVRES - ADHÉSION AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT ET DE GESTION DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ALLOCATIONS DE CHOMAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 25 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 2 décembre 2013 confiant au Centre de Gestion de la Charente-Maritime l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que leur suivi mensuel, des collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;

Vu la convention du 24 décembre 2013 relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, pour le compte du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion déposés par les collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;

Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 1er juillet 2019 approuvant la présente convention.

Le Maire informe le Conseil municipal que :

- le Centre de gestion a confié au CDG 17 le traitement et la gestion des demandes d'allocations de chômage déposées par les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres ;
- ce dernier s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre de la présente convention, les prestations suivantes assurées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime :
 - Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
 - Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
 - Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
 - Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
 - Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
 - Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.
- Le CDG 79 prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées et le coût de l'étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
- Le CDG79 a établi une tarification applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les prestations de conseil, de gestion et de suivi desdits dossiers. Les tarifs fixés correspondent à ceux établis dans le cadre du conventionnement avec le CDG17 et sont précisés dans la convention d'adhésion :

- Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :..... **58,00 €**
- Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites..... **37,00 €**
- Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC **20,00 €**
- Suivi mensuel (tarification mensuelle) **14,00 €**
- Conseil juridique (30 minutes) **15,00 €**

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage, notamment au regard de la complexité desdits dossiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1°) **d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage** mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;

2°) **d'autoriser le Maire à signer** la convention d'adhésion,

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

2019.12.18

13) INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Le montant maximum de l'indemnité allouée aux prêtres chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle ; la circulaire préfectorale n°5 du 20/03/2019 précise que le plafond indemnitaire reste inchangé.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 120.97 €. depuis le 1^{er} janvier 2017 pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le Conseil, décide de verser pour l'année **2018** une indemnité de **120.97 € X 4**, pour les églises de Bouillé Saint-Paul, Cersay, Massais et Saint-Pierre à Champ.

2019.12.18

14) QUESTIONS DIVERSES

14-1 PROJET GLOBAL DE STRATEGIE TERRITORIALE : PRE-DEMANDE AIDE FEADER / PARCOURS-LIEN

Monsieur le Maire informe qu'un dossier de pré-demande d'aide FEADER au titre du programme de développement rural 2014-2020 de Poitou-Charentes va être déposée.

Cette demande ne vaut pas promesse de subvention, mais permet d'évaluer son éligibilité au financement du PDR.

14-2 CALENDRIER DES RÉUNIONS 2019-2020

15 et 22 mars 2020 Elections municipales	
16/01/2020 Bureau municipal – 14h30	22/01/2020 Conseil municipal – 20h30
20/02/2020 Bureau municipal – 14h30	26/02/2020 Conseil municipal – 20h30

Pour copie conforme
Val en Vignes, le 20 décembre 2019
Le Maire, Jean GIRET